

[Texte]

Inter-City Gas Corporation in Winnipeg and 50 per cent owned by Atlantic Energy Distributors Limited of Stellarton, Nova Scotia. ICG Scotia Gas was incorporated to distribute and sell gas in as many communities as practical in Nova Scotia. Initially, our plans are to serve the 33 communities listed in the more lengthy submission.

• 1040

The Chairman: To clear it up, this means that your company is 100 per cent owned in Canada.

Mr. Meacher: Yes, sir.

The Chairman: Thank you.

Mr. Meacher: Over the years, starting in the 1950s, natural gas made significant inroads into the markets then served by petroleum products. In 1960 natural gas served 10 per cent of the energy market in Manitoba, 10 per cent of the energy market in Ontario and 13 per cent of the energy market in Canada. Towards the end of the 1970s natural gas was serving 33 per cent of the energy market in Manitoba, about 30 per cent in Ontario and about 27 per cent in Canada. In order to illustrate the significance of these increases, had there not been any natural gas over this period of time, the petroleum requirements in Canada would be about 50 per cent higher than they are today. The point is that natural gas already has made significant inroads into the petroleum markets and can continue to do so, particularly in such new market areas as Nova Scotia. In Nova Scotia, in the sixth year of our forecast, natural gas would be displacing about 19,000 barrels a day or 7 million barrels per year, a displacement of over \$250 million worth of imported oil at today's prices for oil. If the new market areas to be served in Quebec, New Brunswick and Nova Scotia by the Trans Quebec and Maritimes Pipeline are taken into account, natural gas would displace about five times this amount or over 100,000 barrels per day of oil or over 36 million barrels of oil a year. These are substantial annual amounts of imported oil which will not be displaced in this decade without the approval of the natural gas pipeline through to the Maritimes.

I would like at this point to comment briefly on the development of the Sable Island natural gas offshore resources and why they should not affect the decision to construct the Maritime pipeline. It has become abundantly clear over the past several months that if there are sufficient offshore resources to warrant the huge sums of moneys required for development, the decision to proceed will not be made for another two to three years. Once this decision has been made, it will take another five years to drill the required wells and to construct the production facilities to make the gas available. The details with respect to the size of the offshore pipeline, the markets to be served by the offshore gas, and the contracts to be signed will not be finalized for several years from now. At that point in time the pipeline companies would presumably submit their proposal to the Nova Scotia government or the National Energy Board for a certificate for construction. Today, the only pipeline application before the National Energy Board is the Maritimes pipeline for the Alberta gas.

[Traduction]

City Gas Corporation de Winnipeg et à l'Atlantic Energy Distributors Limited de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, qui possèdent chacune la moitié des actions. L'ICG Scotia Gas a été constituée en société pour distribuer et vendre du gaz dans le plus grand nombre possible d'agglomérations de la Nouvelle-Écosse. Au début, nous prévoyons desservir les 33 collectivités énumérées dans le mémoire.

Le président: Pour mettre les choses au point, cela signifie donc que votre société appartient entièrement à des intérêts canadiens.

M. Meacher: Oui, monsieur.

Le président: Je vous remercie.

M. Meacher: Depuis 1950, le gaz naturel a fait d'importantes percées sur les marchés que fournissait alors l'industrie pétrolière. En 1960, l'industrie du gaz naturel fournissait 10 p. 100 de celui de l'Ontario et 13 p. 100 du marché national. Vers la fin des années 70, elle approvisionnait 33 p. 100 du marché énergétique du Manitoba, environ 30 p. 100 de celui de l'Ontario et quelque 27 p. 100 du marché national. Il convient de souligner l'importance de ces augmentations. En effet, si l'industrie du gaz naturel n'avait pas existé au cours de cette période, les besoins du Canada en pétrole seraient environ 50 p. 100 plus élevés qu'ils le sont à l'heure actuelle. L'industrie du gaz naturel a déjà conquis une place d'importance sur les marchés du pétrole et continue de le faire, surtout dans les régions nouvelles pour ce marché, comme la Nouvelle-Écosse. Dans cette province, au cours de la sixième année de nos prévisions, l'industrie du gaz naturel devrait remplacer quelque 19 000 barils par jour ou 7 millions de barils par année de pétrole importé, ce qui représente plus de \$250 millions, au prix actuel. Si l'on tient compte des nouveaux marchés qui seront desservis par le gazoduc Trans-Québec et des Maritimes, le gaz naturel remplacera environ cinq fois le nombre de barils précités, soit plus de 100 000 barils par jour ou plus de 36 millions par année. Ce sont là d'importantes quantités annuelles de pétrole importé qui ne pourront être remplacées au cours de la présente décennie, si la construction du gazoduc à travers les Maritimes n'est pas approuvée.

J'aimerais maintenant faire quelques observations sur la mise en valeur des gisements sous-marins de gaz naturel de l'île de Sable et dire pourquoi ces découvertes ne devraient pas modifier la décision de construire le gazoduc des Maritimes. Il est devenu tout à fait évident au cours des derniers mois que s'il existe des ressources d'hydrocarbures sous-marines suffisantes pour justifier l'affectation des fonds considérables nécessaires à leur mise en valeur, il faudra attendre encore deux ou trois ans avant d'obtenir le feu vert. Une fois la décision prise, il faudra encore cinq ans pour forer les puits et construire les installations de production afin que le gaz soit accessible. Les particularités relatives à la taille du pipeline sous-marins, aux marchés à fournir et aux contrats à signer, ne seront pas encore déterminées avant plusieurs années. À ce moment-là, les sociétés pipelinaires présenteront sans doute leur proposition au gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou à l'office national de l'énergie en vue d'obtenir les permis de construction. À l'heure actuelle, la seule demande de permis de